

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	8
26 novembre 2024	6	0	2	5	Vote contre	0
					Abstention	0

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 03 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### **Point n°10 : Mise en place du COPIL du schéma directeur d'alimentation en eau potable.**

Le Comité Syndical,

Par délibération du 24 septembre 2024, le comité syndical a approuvé le lancement d'une consultation publique pour l'établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'horizon 2050. Il visera notamment à diagnostiquer les ouvrages, à réaliser une étude prospective d'évolution du service selon différents scénarii et à élaborer un plan d'actions hiérarchisé.

Après l'attribution du marché public, un comité de pilotage devra être instauré pour superviser l'avancement du schéma et prendre les décisions stratégiques requises. Ce comité sera convoqué par la Présidente et se réunira aussi souvent que nécessaire. Sa composition sera la suivante :

Organismes ayant voix délibérative	Noms
SERM	1 siège - Présidente
SERM	1 siège - Vice-président
SERM	1 siège - Directeur Général des Services
Metz Métropole	1 siège - Président ou son représentant
CC Rives de Moselle	1 siège - Président ou son représentant
CC Haut Chemin Pays de Pange	1 siège - Président ou son représentant
Département de la Moselle	1 siège - Président ou son représentant
Département de la Meurthe-et-Moselle	1 siège - Président ou son représentant
Département de la Meuse	1 siège - Président ou son représentant
Région Grand Est	1 siège - Président ou son représentant
SCOTAM	1 siège - Président ou son représentant
Agence de l'Eau Rhin Meuse	1 siège
ARS 57	1 siège
Organismes ayant voix consultative	Noms
KICEA – AMO SERM	1 siège
Veolia	1 siège
Bureau d'études retenu	2 sièges

En complément, il est proposé de constituer un comité technique chargé d'analyser les données produites et formuler des avis à l'attention du comité de pilotage. Il réunira les personnels des services des organismes présents au comité de pilotage et tout autre membre utile. Il se réunira sur convocation du Directeur Général des Services du SERM.

## **DÉCIDE**

DE VALIDER le fonctionnement et la composition du comité de pilotage et du comité technique tel que présenté dans le présent rapport ;

DE DIRE qu'il sera rendu compte à chaque comité syndical de l'état d'avancement du schéma directeur.

La Présidente,  
Rachel BURGUY